



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 29 septembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 10

Nombre de délégués votants : 10

Résultats des votes : 10 pour 0 contre 0 abstention

Présents : Claire BARRIN, Angélique ASSIER, Grégory BAERT, Benoît BASTARD-ROSSET, Alain DREAN, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Stéphane FAURE-HUDRY, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Graziella POURROY SOLARI, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

Absent excusé : Benjamin DELOCHE, Didier LAPALUS.

Sébastien BRIAND, titulaire, représenté par Benoît BASTARD-ROSSET, suppléant.

Graziella POURROY SOLARI a été élue secrétaire de séance.

Objet : **VALIDATION DU DEVIS VEOLIA POUR LA PRESTATION DE RENOUVELLEMENT DU SOFREL S550 PAR LE SOFREL S4W DES SYSTEMES D'AUTOSURVEILLANCE. DEL_051042025**

Madame la Présidente présente aux membres du Comité Syndical le devis de la société VEOLIA pour la prestation de renouvellement du Sofrel S550 par le Sofrel S4W des systèmes d'autosurveillance. Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 36 560 € HT.

Madame la Présidente explique à l'Assemblée que le matériel, le logiciel et le système de transmission entre la supervision à la station d'épuration et les postes de relevage ainsi que ceux des déversoirs d'orage sur le réseau intercommunal d'assainissement collectif sont devenus obsolètes et qu'il est nécessaire de les remplacer afin de pouvoir continuer l'autosurveillance imposée par la réglementation sur l'eau et l'assainissement.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **VALIDE** le devis de la société VEOLIA d'un montant de 36 560 € HT pour la prestation de renouvellement du Sofrel S550 par le Sofrel S4W des systèmes d'autosurveillance,

- **MANDATE** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq.

La Secrétaire de Séance,
Graziella POURROY SOLARI

La Présidente,
Claire BARRIN

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 16/10/2025
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 21/10/2025

La Présidente,
Claire BARRIN

